

Membres en exercice	11
Présents	6
Représentés	1
Votants	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	

COMMUNE DE MARVAL Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal
du 19 septembre 2025

Délibération n° 52/2025

portant sur le choix de l'entreprise pour les travaux
de grosses réparations de voirie 2025

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 19 septembre 2025 à 10h, selon convocation en date du 10 septembre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Jérôme SUET étant secrétaire de séance.

Présents : M. Dominique BERTRAND , M. Pierre HACHIN , Mme Edith LEGER, Pierre MANDON, Mme Renée PIRONNET, M Jérôme SUE

Rprésenté : Syvain CASSORE donne pouvoir à Jérôme SUET

Absentes : Rachel HAAG, Léa BLANC, Marie LINET, Carole RELLAND.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commission voirie s'est réunie le 8 septembre 2025 pour étudier les offres concernant les travaux de grosses réparations de voirie - programme 2025. Ces travaux concernent la réfection de la VC n°22 « Loubeyrat » et de la VC n°23 « La Molle ».

Les offres sont les suivantes :

- CMCTP 38 277.10 € HT
- EIFFAGE 45 477.75 € HT
- ETP BONNEFOND 35 824.80 € HT

Après étude des dossiers, la commission voirie propose de choisir l'offre de l'entreprise ETP BONNEFOND.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de l'Entreprise BONNEFOND TP pour un montant HT de 35 824.80 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Jérôme SUET,
Secrétaire de séance

Fait à MARVAL, le 19 septembre 2025
Pierre HACHIN,
Maire



[Handwritten signature of Jérôme Suet]